

L'accueil temps libre en Fédération Wallonie-Bruxelles

Synthèse de l'état des lieux et
de l'analyse des besoins



**Anne-Marie Dieu
Dominique Rossion**

Table des matières

- 1** *Introduction* 5
- 2** *L'évolution des politiques communales en matière d'ATL* 6
- 3** *L'analyse des besoins en ATL des communes* 7
- 4** *État des lieux de l'accueil en milieu scolaire* 11
- 5** *Le temps de midi* 15
- 6** *Recommandations générales* 16

4 | Analyse des besoins de l'accueil temps libre en FWB et État des lieux de l'accueil en milieu scolaire

1 Introduction

Le 3 juillet 2003, la Communauté française adoptait le Décret « relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire » (Décret ATL).

Rappelons que le Décret vise à favoriser une coordination des actions et projets entrepris au niveau de la commune en matière d'accueil des enfants pendant leur temps libre. Il vise également à encourager le développement de l'offre ainsi qu'à assurer la qualité et l'accessibilité de cet accueil. Le Décret prévoit le financement d'un poste de coordination de l'accueil temps libre pour les communes qui adoptent un programme de coordination locale pour l'enfance (programme CLE) ainsi que l'agrément et l'octroi de subsides aux opérateurs de l'accueil qui respectent une série de conditions.

Près de 10 ans après l'adoption de ce décret, l'Observatoire de l'enfance, la jeunesse et l'aide à la jeunesse a réalisé une analyse de l'évolution des besoins des communes en matière d'accueil temps libre (ATL) ainsi qu'un État des lieux de l'accueil en milieu scolaire. Le présent document présente quelques lignes de forces de ce rapport. La version complète est disponible sur le site de l'Observatoire : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=10150#c26867>

Échantillon

Le premier État des lieux de l'ATL, rédigé par l'Observatoire en 2004, portait sur des données recueillies en 2002, donc avant l'adoption du décret et concernait 174 communes. L'État des lieux de 2012 porte sur des données recueillies entre 2009 et 2012 auprès de 157 communes entrées dans le processus décrétoal. Cent vingt-deux (122) communes sont reprises à la fois dans l'État des lieux de 2004 et dans celui de 2012.

La répartition des communes de l'échantillon est représentative de celle l'ensemble des communes ATL de la Fédération Wallonie Bruxelles tant en ce qui concerne la répartition entre communes urbaines et rurales, que la répartition des enfants concernés par l'accueil ou que l'indice de richesse.

2 L'évolution des politiques communales en matière d'ATL

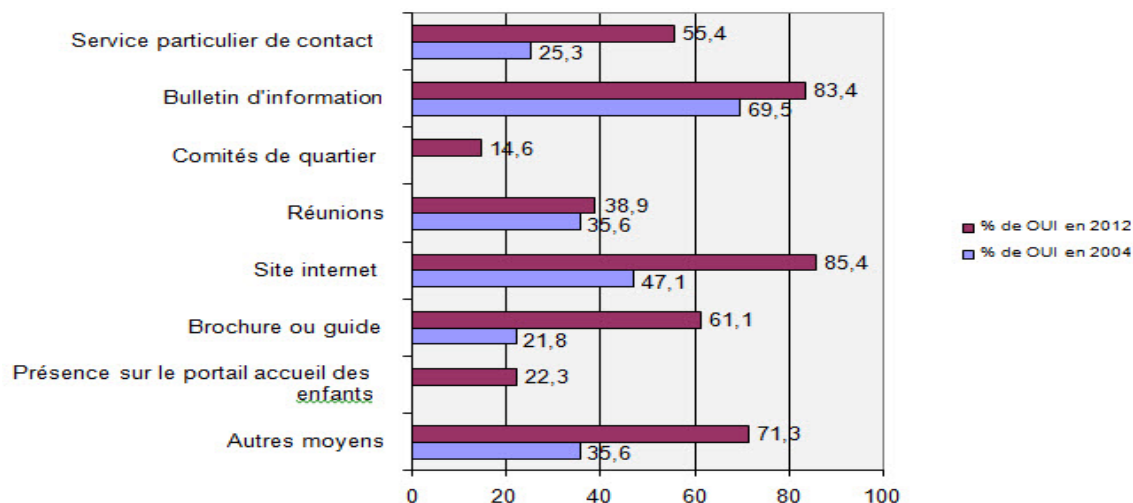
Sept communes répondantes sur dix ont aujourd'hui un échevin dédié à la politique de l'ATL. C'est sur cette dimension que la progression est la plus nette entre la situation établie dans l'État des lieux de 2004 et celle de 2012 : le nombre de communes qui ont nommé un échevin pour l'accueil de l'enfance a quasi doublé, soit une progression de près de 100 %. Il est raisonnable de supposer que le décret ATL a joué favorablement dans la prise en considération de ce secteur par les communes.

Huit communes répondantes sur dix contribuent financièrement aux missions du coordinateur ou de la coordinatrice de l'accueil temps

libre, au-delà du budget accordé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Près de 3/4 des communes concernées affectent une partie ou la totalité de ce budget complémentaire aux frais de fonctionnement. Les autres postes cités sont la communication, la formation, les locaux...

On constate par ailleurs une réelle progression dans les différents moyens de communication mis en place par les communes pour informer les parents depuis l'État des lieux de 2004, comme le montre le tableau ci-dessous :

Moyens de communication entre la commune et les parents à propos des milieux d'accueil



Sources : État des lieux – OEJAJ

3 L'analyse des besoins en ATL des communes

Cette partie du rapport est consacrée à l'analyse des besoins en accueil temps libre des communes de manière générale, donc tant l'accueil extrascolaire que les activités culturelles et sportives organisées sur le territoire de la commune. Les coordinateurs et coordinatrices ont consulté les parents, les enfants, les professionnels pour répondre aux questions. Dans chaque commune ATL, l'analyse des besoins a été réalisée en collaboration avec la commission consultative de l'accueil.

Des taux de satisfaction en hausse

L'analyse des besoins porte d'une part sur les lieux d'accueil extrascolaires (accueil en milieu scolaire, accueils communaux centralisés, accueil associatif, écoles de devoir, accueil dans des Maisons communales d'accueil de l'enfance ou chez des accueillantes d'enfants) et les associations sportives et culturelles. Un plus grand nombre de questions portent cependant sur l'accueil extrascolaire.

Les dimensions de l'accueil qui rencontrent un taux de satisfaction supérieur à 50 % en 2012 concernent toutes les lieux d'accueil extrascolaires.

Taux de satisfaction des communes : classement des items par ordre décroissant	
	% de communes satisfaites
Rencontre des objectifs du code de qualité de l'accueil par la majorité des lieux d'accueil extrascolaires	68,6
Accès des accueillant-e-s, des parents et des enfants aux lieux d'accueil extrascolaires	67,3
Coût de la participation des enfants dans les lieux d'accueil extrascolaires	66
Couverture géographique de l'offre des lieux d'accueil extrascolaires	59,5
Taux d'encadrement dans les lieux d'accueil extrascolaires	56,2
Matériel adapté aux activités proposées et à l'âge des enfants dans les lieux d'accueil extrascolaires	55,6
Information suffisante des parents à propos des lieux d'accueil extrascolaires	52,9

Taux de satisfaction des communes : classement des items par ordre décroissant	
	% de communes satisfaites
Niveau suffisant de formation et/ou de qualification des accueillant-e-s des lieux d'accueil extrascolaires	51
Plages horaires suffisantes dans les lieux d'accueil extrascolaires	50,3
Couverture géographique de l'offre des activités culturelles et sportives	49,7
Coût des activités culturelles et sportives	46,4
Coordination sur le territoire de la commune	45,8
Offre globale d'activités culturelles et sportives	45,8
Information des parents à propos des activités culturelles et sportives	42,5
Offre globale d'accueil extrascolaire sur le territoire communal	41,8
Locaux en suffisance, suffisamment spacieux et sécurisants pour chaque lieu d'accueil extrascolaire	35,9
Diversité des catégories d'accueil extrascolaire sur le territoire communal	35,9
Diversité des catégories d'activités culturelles et sportives sur le territoire communal	34,6

Source : *État des lieux - OEJAJ*

Même si ces pourcentages peuvent encore paraître modestes par rapport à un idéal de 100 %, on constate une nette progression des taux de satisfaction des communes entre 2004 et 2012 sur l'ensemble des dimensions de l'accueil extrascolaire : en 2004, aucune dimension n'atteignait 50 % de satisfaction.

Les progressions les plus marquantes portent sur la formation, le respect du code de qualité, le taux d'encadrement, les horaires et la couverture géographique de l'offre extrascolaire comme le montre le tableau suivant :

Classification dans l'ordre des avancées les plus fortes			
	% de communes satisfaites en 2004	% de communes satisfaites en 2012	Différentiel (%)
Formation dans les lieux extrascolaires	21,3	51	29,7
Rencontre objectifs du code qualité par lieux extrascolaires	39	68,6	29,6
Taux d'encadrement en lieux extrascolaires	26,8	56,2	29,4
Couverture géographique des lieux extrascolaires	30,5	59,5	29
Horaires dans les lieux extrascolaires	21,3	50,3	29
Couverture géographique des associations culturelles et sportives	21,3	50,3	29

Classification dans l'ordre des avancées les plus fortes			
	% de communes satisfaites en 2004	% de communes satisfaites en 2012	Différentiel (%)
Accès des accueillant-e-s, parents et enfants	40,2	67,3	27,1
Matériel dans les lieux extrascolaires	28,7	55,6	26,9
Diversité de l'offre culturelle et sportive	21,3	45,8	24,5
Information des parents (lieux extrascolaires)	28,7	52,9	24,2
Offre globale des lieux extrascolaires	17,7	41,8	24,1
Coordination	23,8	45,8	22
Diversité de l'offre extrascolaire	14	35,9	21,9
Coût de l'accueil extrascolaire	48,2	66	17,8
Locaux (lieux extrascolaires)	21,9	35,9	14
Coût des animations culturelles et sportives	26,6	46,4	9,8
Diversité de l'offre culturelle et sportive	26,8	34,6	7,8

Source : *État des lieux - OEJAJ*

Les insuffisances persistantes de l'offre

On constate que les dimensions de l'accueil extrascolaire qui n'atteignent pas 50 % de taux de satisfaction sont : l'offre globale, les locaux et la diversité des catégories d'accueil.

Dans les commentaires des coordinations, les trois types d'accueil extrascolaire les plus souvent diagnostiqués comme manquants sont :

- l'organisation de soutien aux devoirs ;
- l'accueil spécifique pour les 2,5-6 ans ;
- les services de garde pour les enfants malades.

Par ailleurs, une série de moments sont moins bien couverts en termes d'offre. Il s'agit :

- des mercredis après-midi ;
- des jours de conférences pédagogiques ;

- des semaines de vacances de printemps et d'automne ;

- des débuts et fins des vacances d'été.

Remarquons que malgré la progression de l'offre, les périodes indiquées comme problématiques sont les mêmes qu'en 2004.

En ce qui concerne la diversité de l'offre en matière d'activités sportives et culturelles, 65 % des communes se disent insatisfaites. Les commentaires des communes insistent particulièrement sur le manque d'offre pour les enfants de moins de 6 ans, les adolescents et, dans certains cas, le manque de disciplines sportives traditionnellement classées comme « féminines ».

Malgré la progression générale de la satisfaction, aucun des 5 items relatifs aux associations culturelles et sportives n'atteint la barre des 50 % de satisfaction :

Taux de satisfaction pour les activités sportives et culturelles	
Couverture géographique de l'offre	49,7 %
Coût des activités	46,4 %
Information des parents	42,5 %
Offre globale	41,8 %
Diversité des catégories d'activités	34,6 %

Comme le révèlent à la fois l'inventaire des structures existantes et l'analyse des besoins, c'est principalement en milieu rural que l'offre en matière culturelle et sportive est encore insuffisante.

La question de l'accessibilité financière

Du point de vue de l'accessibilité financière, c'est principalement le coût des activités organisées par les associations sportives et culturelles qui est pointé du doigt. Cependant, 30 % des coordinations, et plus particulièrement celles de la Région bruxelloise, estiment que la question de l'accessibilité financière se pose également dans l'accueil extrascolaire pour différentes catégories de familles.

Par ailleurs, toujours pour ce type d'accueil, il faut constater une tension toujours existante entre la fonction économique dévolue à l'accueil extrascolaire (favoriser la conciliation des temps familiaux et professionnels des parents) et ses fonctions sociales et éducatives. Ce qui se traduit notamment par le débat présent au sein des communes et des coordinations sur les éventuelles priorités à accorder ou non aux enfants dont les parents travaillent, dans certaines plages horaires. Rappelons qu'actuellement le décret proscrit toute forme de discrimination pour les structures agréées.

4 État des lieux de l'accueil en milieu scolaire

Introduction

Pour des raisons liées tant à la qualité des données recueillies qu'à l'importance du secteur dans l'offre d'accueil extrascolaire, l'état des lieux s'est penché plus spécifiquement, dans sa partie quantitative, sur l'accueil en milieu scolaire (anciennement nommées garderies scolaires).

Les lieux d'accueil en milieu scolaire répondants, au nombre de 1490, sont répartis de manière représentative dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Parmi ceux-ci, 62 % des lieux répondants sont agréés en tant qu'opérateurs CLE. 87 % des lieux agréés reçoivent des subsides dans le cadre du décret.

Le nombre d'enfants concernés par cet accueil

Les lieux devaient nous indiquer le nombre d'enfants présents de manière habituelle et le nombre d'enfants présents au maximum à l'accueil, passée la demi-heure de sortie des cours.

Le pourcentage renseigné d'enfants présents habituellement dans les lieux d'accueil situés dans des implantations scolaires oscille entre 17 %

(Luxembourg) et 29 % (Bruxelles) des enfants de 2,5 à 12 ans scolarisés dans ces implantations.

Le pourcentage renseigné d'enfants présents au maximum dans ces lieux d'accueil oscille entre 23 % (Luxembourg) et 40 % (Bruxelles) des enfants de 2,5 à 12 ans scolarisés dans ces implantations.

Les enfants sont proportionnellement un peu plus nombreux à rester à l'accueil au sein de l'école en milieu urbain qu'en milieu rural. Les accueils centralisés communaux sont plus nombreux en milieu rural, ce qui explique sans doute une partie de cette différence.

En effet, les enfants qui ne restent pas à l'accueil en milieu scolaire après 16 h ne rentrent pas pour autant tous chez eux avec leurs parents ou un membre de leur famille : ils peuvent également se retrouver dans les lieux d'accueils communaux centralisés, dans les écoles de devoirs, dans les lieux d'accueil extrascolaires autonomes par rapport aux écoles ou, encore, seuls à la maison.

L'État des lieux ne permet pas de déterminer de manière fiable le pourcentage d'enfants présents quotidiennement dans les autres lieux d'accueil.

Les progrès des lieux d'accueil en milieu scolaire

Financement : le premier effet du décret est d'avoir permis le financement d'une série de lieux. On conçoit qu'il s'agit là d'un sérieux coup de pouce pour améliorer l'accueil. Néanmoins le financement basé sur le principe de l'enveloppe fermée (la somme attribuée est fixe, ce qui a pour effet que plus grand est le nombre d'opérateurs participants, moins chaque opérateur reçoit) réduit peu à peu l'impact de ce soutien.

Indicateurs de gestion : il s'agit d'indicateurs tels que : l'existence d'un projet pédagogique, la formation continuée du personnel, les réunions d'équipe, les partenariats... On constate un bond impressionnant dans ce domaine, et ce, particulièrement pour les lieux agréés. Ainsi, les lieux agréés ont tous adopté un projet pédagogique qui a été transmis à l'équipe, ils se sont engagés dans une démarche de gestion d'équipe passant par des réunions régulières, la moitié des lieux a également entamé une démarche de formation continuée de son personnel. Il s'agit de signes encourageants vers une professionnalisation du secteur.

Heures d'ouverture : la proportion de lieux qui ouvrent avant 7 h 30 a fortement augmenté depuis le premier État des lieux, de même que la proportion des lieux qui restent ouverts après 17 h 30 : 75 % des lieux ouvrent avant 7 h 30 contre 40 % en 2004 et 70 % des lieux ferment

après 17 h 30 contre 40 % en 2004. Les lieux d'accueil en milieu scolaire semblent donc s'être adaptés à l'évolution sociétale. Les horaires d'ouverture et de fermeture les plus larges se situent à Bruxelles et dans le Brabant wallon.

Taux d'encadrement : les exigences du décret (1 encadrant pour 18 enfants) semblent rencontrées en moyenne pour les enfants présents pendant une période d'accueil « normale » mais pas lors des « pics » de présence, notamment pendant l'heure qui suit la fin des cours. Les zones urbaines et particulièrement Bruxelles ont plus de difficultés à maintenir un taux d'encadrement raisonnable.

Accessibilité financière : le plafond imposé de 4 euros pour 3 heures d'accueil consécutives semble avoir eu un effet favorable à ce niveau puisque l'analyse des besoins indique une progression significative du taux de satisfaction en ce qui concerne ce type d'accueil. Notons cependant que la situation est contrastée car certains lieux qui pratiquaient une gratuité totale ont changé de politique en la matière (voir les « points à améliorer », ci-dessous).

Partenariats : il semble que les accueils en milieu scolaire sortent peu à peu d'un isolement diagnostiqué précédemment même si les chiffres (30 % des lieux déclarent des pratiques de partenariats) et l'analyse des besoins indiquent encore une large marge de progression dans ce domaine.

Les points à améliorer dans les lieux d'accueil en milieu scolaire

La formation : l'engagement dans le processus de formation continuée est réel et touche plus de 50 % des lieux, mais il reste timide en nombre d'heures par personne. Par ailleurs, l'ensemble du personnel du secteur ne bénéficie pas d'une formation continuée, alors même que la formation initiale des personnes reste globalement très faible (26 % des lieux signalent travailler en tout ou en partie avec du personnel n'ayant pas le diplôme de secondaire supérieur). Les lieux agréés atteignent des taux supérieurs aux autres mais peinent à atteindre les exigences décrétales. Une série d'obstacles pratiques, institutionnels et organisationnels ont été pointés par les coordinations pour expliquer cet état de fait.

Le statut des accueillant-e-s : si certaines communes ou associations ont réussi à offrir des contrats de travail « complets » aux accueillant-e-s, notamment en leur proposant du travail pendant d'autres tranches horaires ou encore des contrats aux fonctions hétéroclites, le personnel de l'accueil extrascolaire est encore trop souvent engagé sous des contrats précaires, à temps partiel et sans perspective de carrière. Cette situation est peu favorable à un investissement professionnel, une démarche de formation et une stabilisation dans la fonction.

Les locaux : l'accueil en milieu scolaire bénéficie rarement d'un local exclusif même si on constate une légère progression par rapport à 2002 (21 % en 2012 contre 14 % en 2004). Le partage des espaces classes ne se fait pas sans problème entre enseignant-e-s, accueillant-e-s et enfants. L'état de vétusté de certains locaux ou leur mauvaise isolation sont pointés du doigt par de nombreuses coordinations. Des investissements particuliers sont nécessaires à ce niveau, particulièrement pour l'accueil des plus jeunes et en région bruxelloise.

L'accessibilité financière pour les familles à revenus modestes : malgré la hausse du taux de satisfaction en matière de coût de l'accueil extrascolaire révélée par l'analyse des besoins, il faut bien constater que le nombre de lieux déclarant pratiquer la gratuité a nettement baissé en comparaison à 2004 (de 34 % en 2004 à 19 % en 2012), ce qui est interpellant. La multiplication des formules de réduction proposées par les lieux d'accueil atteste de la volonté des lieux d'accueil de tenir compte des difficultés des familles. Néanmoins, pour les parents qui cumulent accueil le matin, le midi et l'après-midi, la note est parfois salée ! Rappelons que 30 % des coordinateurs interrogés estiment que le coût de l'extrascolaire, dont l'accueil en milieu scolaire, est un frein pour certaines familles de leur entité. Inversement, les lieux d'accueil signalent leur difficulté à maintenir des exigences de qualité dans une enveloppe financière trop étroite.

L'accessibilité pour les enfants porteurs d'un handicap : on ne constate pas de progrès en matière d'accès aux enfants porteurs d'un handicap : le taux global est resté stable depuis 2004 (25 % des lieux pratiquent cet accueil). En ce qui concerne cet accès, on peut poser l'hypothèse qu'il est conditionné par la politique de l'école dans laquelle le lieu d'accueil est situé, du profil des enfants qui la fréquentent, ainsi que par l'aménagement des lieux. Il en va de même pour les enfants malades

5 Le Temps de midi

Même si ce temps ne rentre actuellement ni dans le champ de l'ATL, ni dans le champ de l'enseignement, il nous a semblé utile de recueillir des informations sur cette pause méridienne qui concerne la majorité des enfants scolarisés.

Nos chiffres révèlent que près de 80 % des enfants de l'enseignement fondamental restent à l'école durant la pause de midi. Ce taux atteint 90 % à Bruxelles.

Actuellement la communauté française prévoit seulement le financement d'un surveillant par tranche de 100 enfants. Pour le reste ce sont les pouvoirs organisateurs et les écoles qui doivent se débrouiller. Les parents contribuent donc financièrement à la surveillance de ce temps de midi, qui est encore trop souvent un temps pendant lesquels les enfants sont soumis à un environnement peu propice à leur bien-être.

6

Recommandations générales

Développer des enquêtes et des recherches ciblées sur des questions clés

Différentes questions liées à l'ATL mériteraient d'être étudiées en profondeur. Nous pensons notamment aux sujets suivants :

- l'accueil du mercredi après-midi ;
- le soutien scolaire à l'école ;
- l'organisation du temps de midi ;
- les modalités de coopération entre les lieux d'accueil et les associations culturelles et sportives ;
- l'accueil des 3-6 ans ;
- les modalités de participation financière des parents ;
- l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap ;
- ...

Rencontrer les manques en termes de types et de périodes d'accueil extrascolaire

Les réels progrès enregistrés depuis 2002 ne doivent pas masquer les efforts qui restent à réaliser. Tant les communes que la Fédération Wallonie-Bruxelles se doivent de prendre au sérieux les différents problèmes qui restent présents dans l'organisation de l'accueil temps libre. On pense particulièrement aux types d'accueil manquants, aux périodes non prises en compte en ce qui concerne l'accueil extrascolaire, à l'accessibilité.

Améliorer l'accessibilité pour tous

On l'a vu, la question de l'accessibilité financière se décline différemment selon les types d'accueil. Si l'accueil extrascolaire semble poser moins de problèmes, les familles les plus précarisées rencontrent cependant encore des difficultés à en

honorer le coût. Certaines communes signalent par ailleurs une demande supérieure à l'offre, notamment pour les lieux d'accueil les plus accessibles comme les plaines de vacances. Le problème devient encore plus épineux quand on aborde le domaine des activités culturelles et sportives. Il convient donc que la Fédération Wallonie-Bruxelles, en concertation avec les autres pouvoirs subsidiaires, travaille à l'amélioration de cette question.

Soutenir les coordinations communales de l'accueil

Les coordinateurs et coordinatrices communales de l'accueil doivent encore être soutenus dans leur identité professionnelle. Localisés dans les communes et responsables de la coordination de l'ATL à ce niveau, ils et elles sont néanmoins financés sur un subside de la FWB et pour des fonctions établies de manière décrétable. Ce descriptif de fonctions ne semble pas toujours respecté au niveau communal. Les coordinations ont besoin de moments d'échanges et de formation commune. Des initiatives comme celle de la plateforme des coordinations de l'accueil temps libre doivent être encouragées.

Repenser les modalités de financement de l'accueil extrascolaire

Le souci déjà relayé dans notre rapport d'évaluation du décret (2009) quant au principe de l'enveloppe fermée conserve toute sa pertinence et son acuité. Ce principe devrait être revu pour

maintenir la qualité acquise dans les premières années de mise en œuvre du décret.

Différentes formules pourraient être envisagées pour rencontrer partiellement les préoccupations du secteur :

- relancer des appels à projets pour soutenir les lieux d'accueil qui vont de l'avant en termes de qualité et d'accessibilité, éventuellement en partenariat avec l'enseignement et les Régions ;
- mettre en place des mécanismes de financement différencié des lieux d'accueil situés dans des communes à indice de richesse faible ;
- développer des politiques croisées avec les Régions, notamment en ce qui concerne la formation et l'emploi dans le secteur.

Poursuivre les efforts en matière de qualité et d'accessibilité pour l'accueil en milieu scolaire

L'état des lieux témoigne de progrès non négligeables dans ce secteur. Les lieux agréés présentent de bons résultats en termes d'indicateurs de gestion, progressent en matière d'encadrement et de partenariat. Les heures d'ouverture et de fermeture de la majorité des lieux se sont élargies. Néanmoins, le statut et la formation du personnel restent des points à améliorer. Par ailleurs le rapport entre la qualité de l'accueil et le coût pour les parents, notamment pour les parents les plus précarisés, reste problématique. En ce qui concerne l'accès aux enfants porteurs d'un handicap le lien avec la politique de l'établissement scolaire rend la question plus complexe à faire évoluer.

Prendre en considération le temps de midi

Le temps de midi nous apparaît plus que jamais comme une priorité de l'agenda politique au regard du nombre considérable d'enfants concernés. L'importance de la pause méridienne dans les rythmes biologiques de l'enfant et les répercussions de la qualité de cette pause sur son bien-être, sa santé et ses capacités d'apprentissage ne sont plus à prouver. Il s'agirait de réfléchir à l'amélioration de sa prise en compte de manière concertée entre les différents pouvoirs et ministres compétents (accueil de l'enfance, enseignement et pouvoirs locaux)

Rédaction : Anne-Marie Dieu

Mise en page : David Deschryver

Nous tenons à remercier les coordinatrices et coordinateurs ATL pour leur investissement dans le travail de collecte des données.

Nous remercions également les membres de l'équipe de l'Observatoire pour leur aide et leur soutien.

Fédération Wallonie-Bruxelles / Le Ministère

Secrétariat général

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Rue du Commerce, 68A

1040 Bruxelles

BELGIQUE

Téléphone : +32 (0) 2 413 37 65

Télécopie : +32 (0) 2 413 34 78

Courriel : observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be

Téléphone vert : 0800 20 000

Janvier 2013

